

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RIS&ID_NUMPUBLIE=RIS_060&ID_ARTICLE=RIS_060_0075

Questions autour de l'agenda environnemental international

par François LERIN et Laurence TUBIANA

| Dalloz/I.R.I.S. | *Revue internationale et stratégique*

2005/4 - N° 60

ISSN 1287-1672 | ISBN 2247066003 | pages 75 à 84

Pour citer cet article :

— Lerin F. et Tubiana L., Questions autour de l'agenda environnemental international, *Revue internationale et stratégique* 2005/4, N° 60, p. 75-84.

Distribution électronique Cairn pour Dalloz/I.R.I.S..

© Dalloz/I.R.I.S.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

RÉSUMÉ ABSTRACT ➡

/ **François Lerin et Laurence Tubiana** sont respectivement enseignant-chercheur et chef de service du Bureau des publications au Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes de l'Institut de Montpellier (CIHEAM/IAMM) et directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Les auteurs peuvent être contactés aux adresses e-mail suivantes : lerin@iamm.fr et laurence.tubiana@iddri.org

Questions autour de l'agenda environnemental international

La mise à l'agenda international de la question environnementale est récente. Elle peut être datée du début des années 1970. En moins de trente ans, une série de dispositifs et d'injonctions collectives se sont mises en place en modifiant pour partie l'organisation de la recherche, les actions publiques et privées, les comportements individuels et collectifs. Le point d'orgue de la coordination internationale a sans doute été le sommet de la Terre de Rio et l'adoption de la notion de développement durable comme horizon normatif en construction. Un contrecoup « réaliste » est pourtant perceptible qui met en cause le traitement de l'objectif substantiel environnemental par la coordination internationale.

Questions About the International Environmental Agenda

The environmental issue has only recently appeared on the international agenda, dating back to the beginning of the 1970s. In less than thirty years, a series of systems and collective actions have been established and have partially altered the organization of research, private and public actions, as well as individual and collective behaviours. The landmark of international coordination was probably the Rio Earth Summit and the adoption of the concept of sustainable development as a norm for the future. Yet, a "realist" reaction is perceivable, challenging the ability of international coordination to achieve the significant environmental goals.

Questions autour de l'agenda environnemental international

/ François Lerin et Laurence Tubiana Respectivement enseignant-chercheur au CIHEAM/IAMM et directrice de l'IDDRI

La question environnementale a un statut particulier dans les relations internationales. D'abord, parce qu'il s'agit d'une question qui est apparue de manière très tardive sur l'agenda. Elle n'a ainsi pas l'épaisseur historique des autres aspects fondamentaux des relations interétatiques et elle s'est donc adaptée, en le modifiant, à l'ensemble de règles, de principes et de pratiques existants — ensemble consolidé dans un dispositif institutionnel multilatéral, bilatéral et régional. Dit d'autre manière : la chronologie de l'environnement comme question collective est courte, ses institutions jeunes et la question d'un « régime »¹ environnemental ne peut être abordée que dans le processus « en train de se faire ».

Ensuite, cette question émerge comme un enjeu des relations internationales en tant que « question globale ». Certains problèmes environnementaux ont pu faire l'objet d'accords internationaux (mais souvent localisés) que l'on pourrait qualifier de précoces ou de limités (comme la protection de certaines espèces ou les pollutions transfrontalières...). Mais il n'y a véritablement d'inscription de la question environnementale dans les relations internationales qu'à partir du moment où le monde est conçu comme un système clos où tous les phénomènes interagissent. Le corrélat de cette proposition est que l'échelon national ne suffit ni à définir les droits et les devoirs des acteurs, ni à définir l'efficacité des pratiques et des compromis. Par certaines de ses caractéristiques la question environnementale est ainsi à la fois globale et postnationale.

Enfin, dans le triptyque classique de l'économie politique internationale — intérêt, pouvoir, savoir² — la question environnementale penche résolument du côté du savoir

1. Le terme de « régime » renvoie à une discussion abondante dans le champs de l'économie politique internationale (voir pour une approche en français : Chavagneux, 2004).

2. « Interest, power, knowledge » désigne dans la littérature de l'Économie politique internationale (EPI) trois causalités principales pouvant expliquer les relations internationales et les positions de négociation des acteurs. Ces causalités peuvent être combinées, mais la prévalence de l'une sur les autres définit des corps de doctrine particuliers et permet de classer les principaux courants analytiques (voir notamment : Hasenclever, Mayer, Rittberger, 1996).

pour des raisons qui tiennent notamment à l'émergence de ce thème dans les relations internationales, au poids des dispositifs scientifiques d'évaluation des problèmes et à la configuration particulière des tables de négociation... Même s'il existe, à l'évidence, des enjeux classiques d'intérêts et de pouvoir dans les relations internationales environnementales, cette question est donc, également, de type postmoderne.

Comment la question environnementale est devenue un nouvel objet des relations internationales dans les années 1970 ? Comment s'est déployé et coordonné le dispositif environnemental dans la période de montée en puissance ? C'est à partir des réponses à ces deux questions que nous voudrions apprécier la nature de ce que l'on peut appeler un « contrecoup réaliste » qui s'est amorcé sans doute à la fin des années 1990 et qui nous paraît aujourd'hui durablement et dangereusement installé dans les relations internationales interétatiques.

L'émergence de « l'objectif substantiel »

La question environnementale, comme question internationale, est née d'un double mouvement : une critique scientifique et un mouvement social. Les caractéristiques de l'un et de l'autre et surtout leur conjonction expliquent bien des aspects de gouvernance ultérieurs qui lui sont liés et le fait que, d'une question initialement confinée à des cercles étroits, elle ait pu se déployer, dans un laps de temps extraordinairement court, comme une question globale. Question qui a mené à la réorganisation de pans entiers de la recherche scientifique, des choix et de l'espace public, des comportements individuels ou collectifs, c'est-à-dire comme cadre contextuel incontournable, comme un « espace de véridiction de la pratique gouvernementale » pour employer des termes foucauldien (Foucault, 2004). Si l'on accepte cet angle d'analyse, le basculement environnemental est accompli entre 1967-1968 et 1972, soit entre les mouvements étudiants et la conférence intergouvernementale de Stockholm sur l'environnement humain. 1972 est également la date de publication du « Rapport Meadows » au club de Rome : *The Limits to Growth* (publié simultanément en anglais et en français, sous le titre malencontreux de *Halte à la Croissance ?*). C'est aussi l'année de la création de l'Environnement et développement du Tiers-monde (ENDA) et de nombreux *think tanks* qui considèrent l'environnement comme un problème international. Pour qu'un tel basculement ait lieu, il faut évidemment qu'il ait été préparé. Dans le champ de l'activité scientifique, il y a sans doute l'approfondissement au cours de l'après-guerre de la discipline écologique (Deléage, 1991), qui s'impose progressivement — quoique difficilement — comme une approche importante du vivant, notamment en raison de sa perspective systémique et macroscopique. Le paradigme scientifique écologique a joué un rôle important dans un autre mouvement, plus diffus, qui est celui d'une critique, souvent sectorielle, des effets d'une intervention humaine, technico-scientifique, non maîtrisée, dont le livre de Rachel Carson, *Silent Spring*, publié en 1962, est le prototype et le modèle précurseur. Il s'agit d'un mouvement interne à la science et aux pratiques de recherches appliquées qui analyse et

démontre les effets induits d'un productivisme et d'un consumérisme sans contrôle et des approches segmentées.

Plus complexe est le problème de la « conservation » qui certes fait appel à des connaissances et à des dispositifs scientifiques d'analyse, mais également à des dispositifs pratiques (les parcs et les espaces protégés, les premières conventions internationales...) et s'appuie pour partie sur des courants de plus longue durée que l'on désigne souvent par le terme anglais de *Deep Ecology*. La chronologie de cette question est plus longue que celle de l'environnement comme question politique, mais elle n'est à notre avis pas fondatrice du mouvement, même si elle y contribue ¹.

Autre élément important de cette nouvelle sensibilité : le mouvement de conscience et de citoyenneté mené par les physiciens et les savants atomistes. La question du nucléaire, avant de devenir un thème privilégié des « écologistes », a été profondément réfléchi par cette communauté scientifique, très largement consciente du fait que leurs découvertes et les programmes de développement militaires dérivés avaient débouchés sur un risque nouveau, qui n'était pas seulement celui d'un déséquilibre des puissances, mais la destruction possible de l'humanité elle-même (stratégies dites d'*over-killing* MAD et effets d'hiver nucléaire). Les découvertes scientifiques transformées en outils de destruction de masse pouvaient avoir des conséquences bien au-delà de leurs champs d'application, sur la survie de l'espèce humaine elle-même.

Ces différents aspects de la critique scientifique ne sont pas portés par une « communauté épistémique » constituée ² (Haas), mais ils sont en revanche convergents d'un point de vue critique, débordent le champ de la science pour souligner ses implications, établissent des effets induits en chaîne, questionnent l'impact des activités humaines et posent des questions de responsabilité collective.

À la fin des années 1960 ce mouvement scientifique critique est doublé d'un mouvement social inédit (Moscovici, 1972) dont les racines sont largement américaines (*beat generation*, mouvement anti-guerre, anti-consumérisme, et au-delà des droits civiques de la communauté Noire une nouvelle posture sur la citoyenneté). Cette autocritique américaine hors du système politique et des valeurs intellectuelles, sociales et religieuses en place, se connecte et a un impact sur des mouvements moins denses mais existants dans tout le vieux monde (en Europe, au Japon, mais aussi, quoique de manière plus marginale, dans un certain nombre de pays dits en développement) : il s'agit bien sûr des mouvements étudiants de la fin des années 1960. Ce mouvement social ou d'opinion publique, à son origine, est à la fois : générationnel (mouvement de jeunes, d'étudiants), anti-systémique (revendication d'une société alternative anti-capitaliste), non aligné (il n'est pas connecté au socialisme réel), apolitique (les idées et les stratégies sont nées hors des familles politiques traditionnelles) et universaliste (toutes les revendications de genre,

1. Même si l'histoire de l'Union mondiale pour la nature (UICN, créée en 1948) pourrait sans doute nuancer cette hypothèse. Voir l'enquête « Biodiversité, conserver pour qui ? » menée dans *Courrier de la Planète*, janvier-mars 2005.

2. Voir Peter Haas, « Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46/1, 1992.

classe, race, communauté, religion ont un statut identique). Cette origine a son importance en ce sens qu'elle est en phase avec la nouveauté et la radicalité nécessaires au traitement de la question environnementale comme question globale qui suppose une mutation du cadre intellectuel.

Mais ce surgissement ne se fait pas sans réaction : il est accueilli par une volée de critiques de tous ordres et l'opposition « scientifique » et politique a longuement traité ce mouvement — selon les points de vue — de passéiste, naturaliste, malthusien, utopiste, on a souligné ses aspects anti-sociaux et contre le développement du Tiers-monde. Cependant, parce que les mouvements de critique sociale et scientifique ne sont pas, précisément, liés à une *Deep Ecology* fondamentaliste, la mutation est accomplie. Et les prémices de « l'hypothèse d'autoextinction » de l'espèce humaine est en fait, adoptée. Elle fournit le cadre, l'injonction substantielle, qui sous-tend le déploiement massif de la question environnementale comme question internationale.

La création d'un système d'injonctions et de négociations environnementales internationales

Une fois constituée comme injonction collective globale, la question environnementale se déploie dans les pratiques gouvernementales et, pour ce qui nous intéresse ici, dans l'espace public international sous forme de coordinations diverses autour de thèmes qui l'opérationnalisent et la segmentent. Trois scènes distinctes se combinent : celle des États et leur fractionnement en groupes d'intérêts et de positions de négociations, celles des acteurs non étatiques qui font irruption dans le champs des relations internationales et celles des producteurs de connaissance.

La réunion de Stockholm de 1972 est la première réunion politique mondiale sur l'environnement et elle est donc considérée dans la littérature comme un point de départ¹. Résultat de quatre ans de préparation, la conférence a pour résultat majeur de faire de l'environnement un sujet politique international et non plus seulement scientifique ou associatif et de définir un vaste domaine requérant l'action coordonnée des États du monde entier. Elle porte en elle le principe de la reconnaissance de l'environnement comme un des droits humains s'ajoutant à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1945. Elle institue la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), embryon (encore jamais rendu à terme) d'une organisation internationale pour l'environnement. La conférence entérine le clivage Est/Ouest : les pays communistes n'y participent finalement pas, à la suite d'un désaccord insurmontable concernant la participation de la République démocratique allemande (RDA) et ce groupe, sans doute déjà miné par son affaïssement intérieur, cesse de jouer un rôle. Elle

1. Voir les résultats du programme de recherche de Björn-Ola Linnér (Universités de Linköping et Kansas) et Henrik Selin (Massachusetts Institute of Technology), *Sustainable Development : the Legacy of the 1972 Stockholm Conference*.

permet surtout d'évaluer une difficulté qui va se révéler majeure : celle de la participation des pays en développement qui n'ont cessé de marquer la spécificité de leur situation.

Pour les gouvernements des pays industrialisés, mettre la question environnementale au cœur de l'agenda international est une manière de répondre aux critiques scientifiques et au mouvement de société auxquels ils sont confrontés. Pour les « pays du Sud », la question environnementale apparaît plutôt comme une contrainte jugée exorbitante ou asymétrique. Prenant acte d'une vision par étapes du développement, ils soulignent que l'équité intragénérationnelle ne saurait être passée par pertes et profits au prétexte qu'elle n'arrange que les nantis des pays industrialisés — car c'est l'histoire de leur modèle de croissance qui est responsable de la situation. À Stockholm, priorité est donnée par les pays en développement à la croissance économique pour traiter la question environnementale, qualifiée de problème de riches. Sortis de la phase de décolonisation, partiellement unis dans le non-alignement et confortés par l'utilisation de la cartellisation de l'offre pétrolière de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) (chocs de 1973 et 1979), ils privilégient, dans des relations internationales où ils estiment enfin pouvoir faire entendre leurs intérêts, la construction d'un Nouvel ordre économique international (NOEI).

Les lignes de divisions entre les États développés et les États en développement recourent quatre polémiques qui vont structurer les discussions environnementales. La première est celle de la responsabilité (la « dette environnementale ») : les pays industrialisés sont débiteurs vis-à-vis du reste du monde, puisque c'est leur développement qui est à l'origine de l'essentiel des dommages environnementaux. La seconde relève de la hiérarchie des objectifs de la communauté internationale et de l'équilibre dans l'allocation des ressources internationales entre protection de l'environnement, développement et lutte contre la pauvreté. La troisième est celle de l'accès aux technologies modernes et protectrices de l'environnement : les pays en développement réclament un accès libre, non contraint par les droits de propriété intellectuelle — ou, au moins, des facilités. Enfin, la dernière est celle de la solidarité internationale : la protection de l'environnement nécessite des transferts de ressources financières qui doivent s'ajouter à l'aide au développement. Ces thèmes d'opposition « Nord/Sud » sont déterminants dans la construction des coordinations internationales qui suivent. La convention sur le changement climatique et le mandat de négociation du protocole de Kyoto, par exemple, en portent les marques : pas d'engagements contraignants pour les pays du Sud, des mécanismes de financement et de transfert de technologie, obligation pour les pays développés d'agir les premiers...

Par ailleurs et compte tenu de facteurs divers (Lerin et Tubiana, 2002), de nouveaux acteurs s'invitent aux tables de négociation : acteurs non gouvernementaux ou dits de « société civile » et plus tard « peuples indigènes » et communautés qui n'avaient quasiment pas eu de place dans les relations internationales et les organisations multilatérales. Les grandes organisations internationales d'environnement montent en puissance. Une quantité considérable d'organisations non gouvernementales environnementales ou de développement se créent et croissent dans tous les pays (y compris dans les régimes autoritaires en Amérique latine, en Afrique ou en Asie — seules les dictatures les plus

fermées échappent au mouvement). Confinée jusque-là quasi exclusivement aux représentants gouvernementaux et à des bureaucraties internationales largement sous leur contrôle, la scène de négociation des relations internationales se complexifie et se diversifie.

Il s'agit là, à la fois, d'un déplacement vers des formes de démocratie participative (possible y compris dans des régimes peu démocratiques) et d'un changement dans les échelles territoriales représentées : du local au global où à la fois des réseaux transnationaux comme des communautés localisées peuvent être parties prenantes. Enfin, autre nouveauté de l'agenda environnemental international : il produit de la coordination dans la production des connaissances. Pollutions, impacts des activités industrielles, modification de l'environnement, gestion des ressources naturelles... pour évaluer les dommages et les risques environnementaux, pour faire des préconisations et construire des dispositifs d'évaluation, les parties négociantes ont un besoin indiscutable de connaissances à partir desquelles elles pourront définir les agendas, les compromis, les dispositifs de validation et de contrôle. La conférence de Stockholm institue d'ailleurs la nécessité de construire une base de données sur l'état de l'environnement et les pratiques d'évaluation se généralisent comme une des modalités importantes de l'action internationale. Cette tendance n'est pas anecdotique car les conflits autour de la « nécessité d'agir » s'appuient sur des évaluations contradictoires et convoquent donc de l'expertise scientifique. Cette nécessité de la coordination dans la production de connaissances scientifiques (et au-delà, ou en deçà, de corpus de données et d'analyses) est renforcée par le fait que leur « validation » par les parties négociantes est, dans beaucoup de cas, une préoccupation présente dès la définition des programmes. Ces productions peuvent prendre différentes formes : d'une communauté épistémique constituée comme dans le cas du climat, avec le Groupe intergouvernemental d'études sur le climat (GIEC), à des réseaux plus ou moins formalisés, cohérents et compatibles.

Malgré cette complexification, en trente ans, de Stockholm au sommet de la Terre de Rio de 1992, puis à celui de Johannesburg en 2002, la question environnementale est rythmée par des grandes conférences qui doivent coordonner une action collective internationale et fixer des objectifs à la mesure de l'enjeu. Deux notions synthétiques marquent ce débat en tentant de donner une base à un consensus collectif international : celle de bien commun et celle de développement durable.

La question environnementale ne peut être rabattue sur des affaires de politiques domestiques (parfois transnationales) et elle s'impose de façon croissante comme la question de biens communs (*global commons*) à l'échelle de la planète. Les conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité, comme les tentatives d'accords sur les forêts ou sur les ressources halieutiques consacrent cette évolution. Elles portent en elles des limitations de souveraineté des États. La volonté de préserver des biens communs conduit à créer de nouvelles obligations dans lesquelles cette souveraineté n'est plus seulement limitée par ses relations avec les autres États mais doit se soumettre à une exigence d'un ordre supérieur. Cette émergence des biens communs et celle de la notion de responsabilité « vis-à-vis de la planète » fondent les tentatives d'élaboration de systèmes d'objectifs

négociés et de contraintes pour faire respecter les engagements. Ces systèmes — allant comme dans le cas de Kyoto jusqu'aux sanctions — se heurtent pour nombre d'États aux principes mêmes de leur constitution.

La notion de développement durable, mise à l'agenda à Rio et institutionnalisée à Johannesburg, se lit comme un point d'équilibre flou (sans définition exacte), entre la poursuite de la croissance économique, la protection de l'environnement et la recherche de la justice sociale. Ce point d'équilibre est le produit des forces en présence et de leurs multiples lignes de partage et d'affrontement : débat Nord/Sud, investissement du champs par les mouvements sociaux et associatifs contestataires ou réformistes, implication croissante des entreprises mondialisées dans le débat politique international. De façon plus nette à Johannesburg qu'à Rio (où le développement durable est d'abord la base du compromis Nord/Sud) il se présente comme une sorte d'utopie fonctionnelle. Le flou dans la définition ayant l'avantage de pouvoir être interprété de manière différentielle selon les situations, les institutions et les acteurs — tout en maintenant l'injonction environnementale apparemment intacte. C'est aussi sa faiblesse puisqu'il permet, dans son utilisation rhétorique, de masquer les conflits d'intérêts — comme lorsqu'il est inclus dans les principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) — ou de fournir une validation à des choix publics, des comportements ou des stratégies s'éloignant du traitement de la question environnementale, voire même s'y opposant.

Le contrecoup « réaliste »

Une nouvelle phase, pendant laquelle la construction d'une gouvernance mondiale de l'environnement marque le pas, peut être datée de la première présidence de George W. Bush, soit en 2001. La nouvelle administration met en place une nouvelle position et a été très active pour réaménager l'agenda du sommet de Johannesburg. Programmé pour consacrer le bilan de dix ans d'efforts dans le domaine des accords environnementaux et l'ouverture d'une nouvelle phase ambitieuse de coordination internationale, ce sommet a été circonscrit à l'exposé des démarches volontaires publiques et privées en faveur du développement durable (IDDRI, 2002). Des objectifs ont finalement été fixés — plus restreints que ceux de Rio ! — centrés sur la lutte contre la pauvreté et la protection de la biodiversité. Le centre de gravité de l'équilibre environnement/développement s'est déplacé vers l'agenda fixé par le sommet du Millénaire : des objectifs de lutte contre la pauvreté où la protection de l'environnement et la recherche d'un développement durable occupent une place marginale.

Ce déplacement a beaucoup de conséquences. Il entérine le fait que la protection de l'environnement est un objectif secondaire dans l'agenda de la communauté internationale. La majorité des institutions multilatérales s'y retrouvent en réactivant leurs propres mandats historiques et en mettant au premier rang de leurs priorités des objectifs sociaux minimaux. Un accord autour des objectifs du Millénaire est en effet compatible avec la stratégie d'adaptation économique permanente poursuivie par le Fonds monétaire inter-

national (FMI) et la Banque mondiale (BM), dans le cadre d'un « consensus de Washington »¹ réaménagé. La référence au développement durable n'engage quasiment plus à rien pour ces deux institutions. La prise en compte des injonctions environnementales sous-jacentes dans le développement durable pris dans son sens plein suppose en effet une ré-interrogation des modèles de croissance et de nouvelles combinaisons technologiques, seules en mesure d'assurer une transmission générationnelle équitable et d'éviter des risques environnementaux majeurs. C'est cette interrogation et la remise en question des modèles de production et de consommation qui sont mis hors agenda par ce contre-coup réaliste, même si l'objectif substantiel environnemental n'est pas explicitement contesté. Son urgence, sa position hiérarchique dans l'agenda international, ses modalités de traitement, elles, le sont.

Une nouvelle coalition, dans certains cas explicite mais le plus souvent implicite, se dessine, réunissant des États industrialisés (États-Unis) et des pays émergents (Inde, Chine, Brésil...). Cette coalition est favorable à une pause dans l'élaboration de nouvelles règles en matière environnementale.

Cette tendance, que l'on pourrait qualifier d'économiciste ou de réaliste, est confortée par le fait que les attentats du 11 septembre ont engagé les Américains à mettre en tête de leur agenda les problèmes de lutte contre le terrorisme, explicitement liés à ceux de la démocratisation et de la bonne gouvernance. La coordination internationale retrouve ainsi, d'une certaine façon, son enjeu historique majeur : la sécurité, et son mode de fonctionnement standard, la définition des objectifs et de l'agenda par l'*hegemon*. Tout ne peut évidemment pas être mis sur le compte d'un changement d'attitude de la puissance coordinatrice principale qu'est par définition la puissance hégémonique. Ce changement n'est d'ailleurs pas forcément celui des États-Unis dans leur totalité mais plutôt une réponse gouvernementale (nationaliste et sécuritaire) par définition limitée dans le temps.

L'Europe, qui a été un partenaire important d'un processus de construction de cette gouvernance environnementale, très largement déployée à l'initiative américaine, est aujourd'hui affaiblie. Le Japon semble également plus préoccupé par des questions internes et régionales que par l'action collective internationale environnementale, même si le basculement écologique a été probablement plus important dans ce pays que dans bien d'autres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qu'il n'a pas ménagé ses efforts dans la phase précédente. Ces acteurs gouvernementaux, quelles que soient leurs intentions, ne sont pas en mesure de se passer de la force d'attraction et de la puissance de négociation des États-Unis pour définir l'agenda international. Ni la question substantielle, ni les dispositifs, ni les choix publics et privés élaborés n'ont cependant disparu mais il est possible — et c'est ce qui semble se dessiner — que seules les catastrophes ou des tensions économiques majeures (comme le choc énergétique en cours) puissent — comme ils l'avaient fait dans les années 1970 — réactiver le débat public international sur les modalités de la croissance économique, un ordre

1. Expression utilisée faute de mieux en gardant en mémoire les commentaires faits par l'inventeur de l'expression John Williamson lui-même. Voir *Finance et développement*, septembre 2003.

social équitable et une utilisation non-prédatrice des biens communs, c'est-à-dire la remise au premier plan de l'agenda, ou plutôt des agendas internationaux du développement durable.

Références bibliographiques

- Christian Chavagneux** / *L'économie politique internationale*, Paris, La Découverte, 2004.
- Jean-Paul Deléage** / *Une histoire de l'écologie*, Paris, La Découverte, 1991.
- Michel Foucault** / *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004.
- Andreas Hasenclever, Peter Mayer, Volker Rittberger** / « Interest, Power and Knowledge : The Study of International Regimes », *Mershon International Studies Review*, vol. 40, n° 2, 1996.
- Peter Haas** / « Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46/1, 1992.
- IDDRI** / « Pourquoi faut-il aller à Johannesburg ? », *Les notes de l'Iddri*, n° 1, 2002.
- Philippe Le Prestre** / *Protection de l'environnement et relations internationales*, Paris, A. Colin, 2005.
- François Lerin et Laurence Tubiana** / « Développement durable et gouvernance mondiale : éléments du contexte international », dans Monique Canto-Sperber, *Éthiques d'aujourd'hui*, Paris, PUF, 2004.
- Serge Moscovici** / *La société contre nature*, Paris, UGE, 1972.
- Laurence Tubiana** / *Environnement et développement, l'enjeu international pour la France*, Paris, La Documentation française, 2000.